

TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2026

POUR LE COMPTE DU SYNDICAT (H.T.)

Abonnement (part fixe)

Abonnement domestique	<i>l'année</i>	100,00 €
Abonnement professionnel	<i>l'année</i>	230,00 €
Abonnement industriel	<i>l'année</i>	230,00 €

Consommation (part variable)

Abonnement domestique	<i>par m³ consommé</i>	1,40 €
Abonnement professionnel	<i>par m³ consommé</i>	1,00 €
Abonnement industriel	<i>par m³ consommé</i>	0,90 €

POUR LE COMPTE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE (H.T.)

Redevance préservation de la ressource en eau	<i>par m³ consommé</i>	0,11 €
Redevance sur la consommation d'eau potable	<i>par m³ consommé</i>	0,32 €
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	<i>par m³ consommé</i>	0,07 €

TARIFS DES INTERVENTIONS (H.T.)

Accès au service	27,50 €
Fermeture de branchement pour non-paiement (conformément à la réglementation en vigueur) ou non-respect du règlement	44,00 €
Réouverture de branchement à la suite d'une fermeture pour non-paiement ou non-respect du règlement	44,00 €
Fermeture et réouverture temporaire à la demande de l'abonné	27,50 €

PRINCIPALES ACTIONS SANCTIONNEES (montants par infraction constatée)

Démontage du compteur	1 000,00 €
Détérioration du compteur	5 000,00 €
Déplombage - rupture des scellés	300,00 €
Piquage non autorisé sur le réseau / poteau incendie	1 000,00 €
Prise frauduleuse d'eau / défaut d'abonnement	1 000,00 €

Le taux de TVA de 5,5% est applicable à l'ensemble de la facture.

Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala - 313 rue du Levant - ZA du Puech 2 - 12160 Baraqueville